

Lisez le journal numérique
sur le site : lindependant.org

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1549 DU JEUDI 13 JUILLET 2023 * 31ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500



DRAME A MATOTO Le gouvernement confirme 5 morts

Procès du 28 SEPT
**Nouvelles révélations de
Marcel Guilavogui sur la mort
de Bégré** P.8

Clinique Pasteur
**Kassory Fofana, examiné par
le CRIEF dans son lit de
malade, demande une
évacuation sanitaire**

P.9

Nigeria
**L'ancien international Jay Jay
Okocha nommé ministre
des sports** P.12



MINES

**En pleine tempête,
Bel Air Mining (Alufer)
cherche à reprendre
ses activités...**

Guinée

Marcel Guilavogui accuse Moussa Dadis Camara d'avoir organisé le massacre du 28-Septembre

En Guinée, le procès du massacre du 28-Septembre a repris ce lundi 10 juillet après des semaines d'interruption suite à une grève des avocats, puis une grève des gardiens de prisons. De retour à la barre, l'un des accusés, Marcel Guilavogui, neveu du capitaine Moussa Dadis Camara, veut « dire la vérité » sur les événements de ce funeste 28 septembre 2009.

Ce matin, Marcel Guilavogui s'avance vers la barre dans un grand boubou bleu turquoise. Ce sont les parties civiles qui sont auditionnées depuis le mois de février, les onze accusés ont pu, eux, s'exprimer au début du procès. Mais Marcel Guilavogui demande à prendre la parole, il veut « éclairer la lanterne du tribunal pour l'histoire de la nation guinéenne ».

Avant de statuer sur cette demande, le président du tribunal entame des consultations, donne la parole tour à tour au procureur, à un avocat des parties civiles : tous les deux se prononcent en faveur d'une audition du neveu de **Moussa Dadis Camara**. Du côté de la défense, très divisée depuis le début du procès, la question fait débat. De

nombreux avocats demandent à parler, les interventions sont très vives, la voix des avocats résonne dans la vaste salle d'audience du tribunal *ad hoc*.

Les conseils se rangent dans deux catégories : certains sont pour le retour de Marcel Guilavogui à la barre, comme les avocats de Toumba. « *Quand l'heure de la vérité sonne, il faut la faire exploser* », déclare grandiloquent Paul Yomba Kourouma. D'autres avocats s'y opposent : ceux de Moussa Dadis Camara notamment. Ces deux dernières semaines, des articles de presse avaient fait état de tensions entre l'ex-chef d'État et son ancien protégé.

Un témoignage finalement entendu

Les propos du président sont âpres : « *Monsieur Marcel Guilavogui n'est pas un accusé VIP. Il est un accusé au même titre que les autres. Monsieur Marcel Guilavogui n'est pas supérieur ni inférieur aux autres accusés, en vertu de quoi on va lui donner le privilège de reprendre la parole et laisser les autres.* »

Ainsi, et même si les avocats de Dadis rejettent le principe d'une nouvelle audition de Marcel, il est autorisé à parler. Il a commencé à parler vers 12h heure locale, commençant par la lecture d'une longue introduction. Il présente ses excuses au peuple de Guinée pour son silence, dont certains ont profité, affirme-t-il, « *pour le peindre en noir* » face au tribunal. Il dit avoir été « *victime d'intimidations qui visaient à l'empêcher de dire la vérité pour ne pas relater les faits réels* ».

Il accuse Moussa Dadis Camara d'avoir organisé le massacre : « *Un chef d'État... 150 morts ! Et vous*

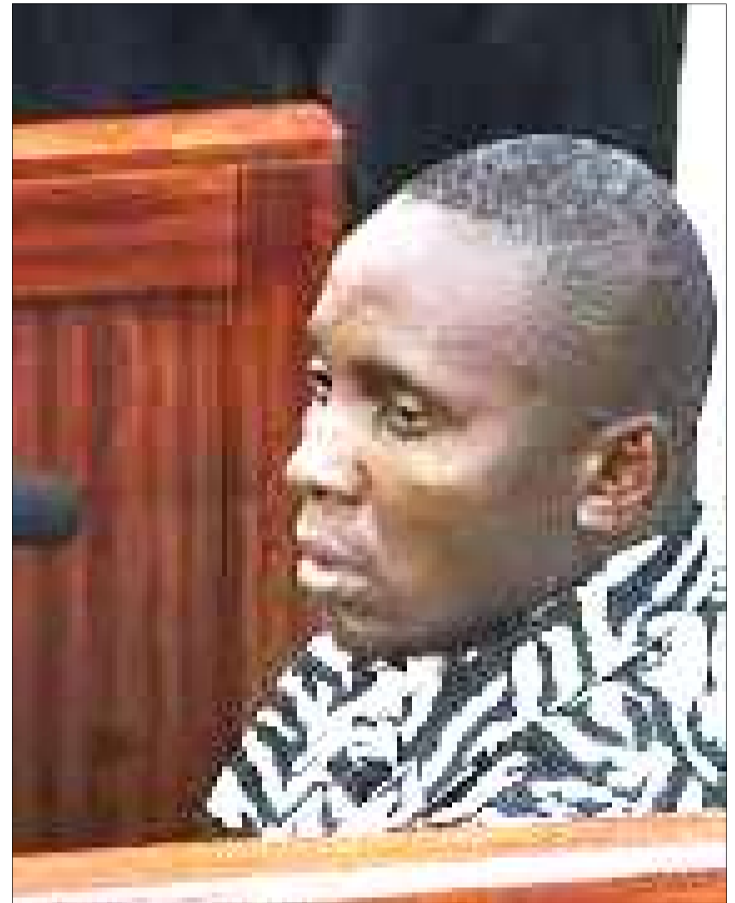
dites que vous n'y connaissez rien ? La responsabilité est sur le président Moussa Dadis Camara. M. Dadis Camara, vous êtes au début, au milieu et à la fin de tout ce qu'il s'est passé ce 28 septembre [...] Je veux parler de la garde parallèle. Ce sont eux qui ont exécuté les ordres du président pour le stade du 28-Septembre. »

Avec cette révélation du capitaine Guilavogui, les avocats des parties civiles jubilent. Alpha Amadou DS Bah : « *Aujourd'hui, on a la certitude que le capitaine Dadis est l'instigateur des massacres du 28-Septembre pour avoir donné des instructions formelles à la garde présidentielle. Tous ces faits sont déjà corroborés par plusieurs témoignages, donc, aujourd'hui, nous n'avons aucun doute sur l'implication personnelle du capitaine Moussa Dadis Camara et surtout de ses co-accusés notamment Claude Pivi et le colonel Tiègboro* ».

CRIEF

Début du procès de Mamadou Diouldé Diallo, ancien DG de la SEG

Le procès dans le dossier opposant l'État guinéen représenté par l'agent judiciaire de l'État à Mamadou Diouldé Diallo, ancien directeur général de la société des eaux de Guinée (SEG) et Ousmane Kourouma, ancien directeur financier et comptable de ladite société s'est ouvert ce mercredi 12 juillet 2023 devant la chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).



Pour Me Antoine Pépé Lama, avocat de Dadis Camara, il y a un problème de fond qu'il espère pouvoir lever dans les prochains jours. « *Nous allons les jours à venir affronter le capitaine Marcel Guilavogui contre qui nous avons des questions qui vont démontrer ces contre-vérités et nous avons également des éléments à notre disposition qui vont*

édifier sur la motivation qui a guidé Marcel à se livrer à cet exercice ».

Marcel Guilavogui sera de nouveau entendu demain par la Cour dans ce procès qui dure depuis maintenant plus de neuf mois.

Matthias Raynal et Moctar Bah avec Rfi

Kova Zoumanigui a demandé aux deux prévenus de décliner leurs identités. Ces deux anciens responsables de la SEG ont rejeté les faits qui leur sont reprochés.

Reprenant la parole, le président de la chambre de jugement a annoncé le renvoi de l'affaire à demain jeudi 13 juillet pour la suite des débats.

Après l'ouverture de l'audience, le juge Francis

guinee114

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratom
Email: lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+ 224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo@lindependant.org

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du

Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le

Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

<https://lindependant.org>

Clinique Pasteur

Kassory Fofana, examiné par le CRIEF dans son lit de malade, demande une évacuation sanitaire

Comme indiqué dans une précédente dépêche, la chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) s'est rendue à la Clinique Pasteur, le mardi 11 juillet 2023, pour interroger le Dr Ibrahima Kassory Fofana, l'ancien Premier ministre face à des accusations de détournement de fonds publics, d'enrichissement illicite et de blanchiment d'argent.

En quittant la clinique, l'avocate Dinah Sampil, l'avocate de l'accusé, a déclaré que son client était dans un état critique.

« La Cour avait décidé lors de la précédente audience de se rendre ce matin pour constater l'état physique du Dr Ibrahima Kassory Fofana. Nous avons assisté à l'exposé du médecin traitant concernant son état de santé. Le patient et son médecin traitant ont tous deux été interrogés. Il est à noter que le patient est aux soins intensifs en raison de la détérioration de son état de santé. D'après les lectures sur le moniteur, nous avons observé que sa

fréquence cardiaque variait de 89 à 95 battements par minute. C'est déjà assez grave, car la normale entre 60 et 75. Ainsi, 80 à 94 nous rapproche dangereusement de la panne. C'est le terme utilisé par le médecin traitant, Ahmed Baba. La Cour a constaté tant par la gestuelle que par la communication verbale que l'état du patient était loin d'être satisfaisant, « elle a commencé.

Par ailleurs, l'ancien Bâtonnier a révélé que l'ancien Premier ministre avait demandé une évacuation sanitaire vers un centre spécialisé.

« Il a finalement demandé qu'on lui accorde la possibi-

lité de se faire soigner dans un centre spécialisé, tel que recommandé par ses médecins traitants. Il est conscient. Il a pu répondre par des gestes de la main et avec une voix inaudible. Le médecin a même dû répéter sa déclaration à la Cour et aux parties impliquées », a-t-elle déclaré.

Selon cet avocat inscrit au barreau de Guinée, aucune décision n'a été prise par la Cour à la suite de l'interrogatoire.

« Il est actuellement sous perfusion et sous appareil de surveillance du rythme cardiaque. Son rythme cardiaque est surveillé pour déterminer si une assistance



est nécessaire pour éviter une catastrophe. Vous voyez, lorsque le corps humain ne parvient pas à répondre à ses besoins, la médecine intervient pour l'aider. Le tribunal n'a pas pris de décision. Ils sont venus recueillir des informa-

tions pour les aider à prendre une décision », a-t-elle expliqué.

La Cour rendra vraisemblablement sa décision lors de la prochaine audience prévue le 17 juillet au CRIEF.

Algassimou L Diallo

MINES

En pleine tempête, Bel Air Mining (Alufer) cherche à reprendre ses activités...

La société Bel Air Mining (Alufer) qui exploite de la bauxite dans la zone de Boffa (à l'Ouest de la Guinée) traverse depuis plusieurs mois des difficultés au milieu desquelles elle se débat pour se redresser. Comme pour ne pas lui faciliter la tâche, le ministre guinéen des mines et de la géologie, Moussa Magassouba a ordonné la suspension de ses activités, suite à une affaire de pollution...

Selon une source qui s'est adressée à WESTAF MINING, une mission du ministère guinéen des mines a séjourné la semaine dernière dans la zone pour inspecter les installations de la société, après l'affaire de « pollution » des eaux qui a été à la base de la décision de Magassouba.

Une barge défectueuse transportant environ 7000 tonnes de bauxite a coulé dans le fleuve (voir lettre ci-dessous), provoquant des désagréments chez les pêcheurs et les populations environnantes.

La mission du ministère

des mines et de la géologie qui s'est rendue à Boffa pour visiter l'exploitation de Bel Air Mining a toutefois pu faire son propre constat.

Selon nos sources sur les 4 barges dont dispose la société, seules 2 sont en état de fonctionner normalement.

« Il y a une barge qui doit être remise à niveau et une autre (Ndlr : celle qui a coulé) qui est hors service », a déclaré une de nos sources.

Bel-Air Mining appartient à la compagnie Alufer, qui est essentiellement contrôlée par des intérêts britanniques et dont l'objectif ini-

tialement affiché était d'exporter de 5 millions de tonnes de bauxite par an.

En Mars 2021, avec la fluctuation des prix de la bauxite et les difficultés d'amortissement des énormes charges opérationnelles (Ndlr : officiellement les partenaires d'Alufer auraient investi plus de 200 millions de dollars USD), la société s'est retrouvée croulant sous les dettes, estimées entre 50 à 70 millions USD, obligeant les créanciers de la compagnie à reprendre la gestion de la société...

« Ce qu'on peut reprocher à Bel Air Mining c'est la



dissimulation d'informations après l'incident de la barge. Mais en tant que telle, une pollution provoquée par la bauxite n'est pas comparable à celle occasionnée par le pétrole par exemple. La société peut bien continuer ses activités en réparant les dégâts causés et en payant des amendes », a commenté un expert minier.

« Dans sa situation, il faut comprendre que cette so-

ciété a besoin de travailler pour résorber son déficit », a-t-il souligné.

Selon une de nos sources, Bel Air Mining serait dans l'attente d'une quinzaine de barges commandées à l'extérieur pour reprendre de plus belle ses activités, si le ministre Magassouba accepte de lever la mesure de suspension...

(Source : Westaf Mining)

Autopsie d'un naufrage national et d'un désenchantement démocratique !

(Suite)

«Ce pays est une farce, une sinistre farce !»

– LA HAINE DE LA DEMOCRATIE PLURALISTE

On ne construit pas une démocratie avec des cultures et des comportements incompatibles avec la philosophie démocratique.

On ne favorise pas l'émergence et l'enracinement d'une culture démocratique en étant hostiles à ses principes et à son exercice quotidien.

« La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité : c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire ; c'est un code moral » proclamait P.M.F

Hier nous voulions pour notre pays la démocratie, aujourd'hui ce désir démocratique serait il devenu un détail ?

Il serait même entrain d'être perçu comme un caprice. Il faut désormais se remettre à la volonté messianique de nos dirigeants. On s'en fout de la démocratie, la bonne volonté et les projets suffiront....., n'est ce pas?

Ceux et celles qui se battent pour une démocratie pluraliste et exigeante peuvent alors ranger leur folle prétention, l'heure à la « démocratie » du doigt sur la couture...

L'heure est à la démocratie minimaliste, faite de théâtralité, de mysticisme, de slogans performatifs, de communications, de propagandes farfelues, de colloques redondants, de théorisations tordues, de compromissions et d'approximations intellectuelles.

Il nous faut une démocratie qui refléterait nos cultures et traditions, il nous faut un homme fort, il nous faut, il nous faut..nous dit on.

En réalité c'est un discours conçu pour décrédibiliser l'option démocratique réelle, et ouvrir la voie à sa négation et à la négation de ses principes et



de ces exigences. Après tout, Nous enseignent ils, tant que le CNRD travaille, tout le reste n'est désormais qu'un caprice de jaloux, de frustrés, de ceux qui seraient contre le CNRD et de ceux qui ne veulent pas que ce pays « avance »...sermonent ils !

« Nous voulons que la Guinée avance, la bonne justice, les droits et libertés peuvent attendre, on verra ça plus tard » tel est le nouveau slogan !

Hier la liberté de la presse était tellement sacrée qu'elle devait légitimement être défendue et protégée à tout prix, aujourd'hui, au nom de la paix et du développement messianique, cette liberté est gravement menacée dans le silence mortifère des bons esprits d'hier, s'ils ne sont pas eux mêmes à la base de ces menaces liberticides.

Mais disons le nettement si besoin en était, nous ne pouvons pas laisser cette liberté essentielle pour notre vie démocratique être confisquée.

Cela n'est ni acceptable, ni possible!

Des citoyens sont humiliés, privés de leurs libertés, emprisonnés arbitrairement, en violation flagrante de nos lois et de nos enga-

gements internationaux, le pays et certains de nos beaux esprits dorment tranquillement....et quand ils ne dorment pas, ils nous tampanisent de leurs mauvaises fois et de leurs opportunités acrobaties intellectuelles, faites de mensonges, d'incohérences et vaine arrogance.

Ceux et celles qui se sont aisément et opportunément taillés des jolies costumes de démocratiques hier sur le dos large d'un régime certes imprudent, souvent arrogants et hors cadre démocratique, ont aujourd'hui donné leurs langues aux chats, si elles ne sont pas entrain de cajoler les nouveaux maîtres absolus du pays.

La charte de la transition et les instruments juridiques internationaux auxquels notre pays est partie prenante, garantissent à tout citoyen guinéen le droit et la liberté d'exprimer leurs opinions, manifester leur mécontentement ou leur contentement face à leurs gouvernants. Aucune exceptionnalité ne justifie la violation ou la restriction de ces droits fondamentaux.

Une société humaine, une communauté politique, se distingue des animaux par la conception des règles de vie, le consensus autour de

celles ci et sa capacité de les respecter.

Quoique même chez des êtres animaux des règles existent et ils les respectent.

En Guinée, un animal s'y perdrait, tellement que les règles, les normes, les principes n'y ont aucune valeur, aucun sens. On ne les respecte qu'en fonction de l'intérêt égoïste qu'on en tire soi même.

A chaque situation ses propres règles, ses propres normes.

A quoi sert de fixer des règles dans ce pays ? Si ce n'est pour en faire un prétexte de domination et d'asservissement du peuple! D'ailleurs, quelles normes gouvernement ce pays, les normes étatiques ou civiles, les normes culturelles ou les normes religieuses ?

En réalité c'est en fonction du moment, des contextes et des intérêts en jeu. Mais au final, les normes utilisées sont toujours définies en fonction des intérêts des gouvernants et du système qui l'accompagne.

Si l'intérêt des gouvernants se retrouve dans les normes religieuses ou culturelles, elles prévaleront sur toutes les autres, y compris la plus légitime, la norme civile, étatique établie par les mêmes gouvernants.

Drôle de pays !

Esperons que l'on revienne tous et vite à la raison. Je le dis ici avec gravité : si nous n'y prenons pas garde, notre naufrage national sera inéluctable. Il est encore temps de le stopper, à défaut, nous allons tout droit vers une véritable désillusion collective, extrêmement douloureuse.

Nos grands donneurs de leçons démocratiques hier, sont tout à coup devenus les braconniers des principes démocratiques. Hier défenseurs exigeants des valeurs démocratiques, aujourd'hui ils sont les défenseurs enthousiastes d'une « démocratie à

papa », où les gouvernants et les puissants dictent leurs lois au nom d'un intérêt général imaginaire, préfabriqué, fantasmatique....qu'ils ont eux mêmes « magistralement et souverainement » conçu et défini, qu'il faut imposer au peuple de gré ou de force. L'on nous dit presque de renoncer aux valeurs démocratiques, à la souveraineté du peuple, aux droits de l'homme (qui serait un caprice de « blancs » et dont notre peuple n'est bien évidemment pas digne de prétendre)au nom d'un pragmatisme désincarné et d'un développement chimérique.

Mais hier comme aujourd'hui, la vérité même bâillonnée, emprisonnée, ensevelie, torturée, malmenée, masquée, embastillée, n'a que pour seul allié le temps.

C'est une constance de l'histoire.

L'on ne se bat pas contre l'évidence sans risque. L'Etat de droit démocratique à ses règles et ses principes, on n'inventera pas l'eau chaude dans ce pays. Il faut noter que malheureusement le CNRD dans sa certitude amnésique et étonnante, manque d'humilité démocratique, de sagesse politique et pratique. Quand on arrive au pouvoir par un coup d'Etat, on se fait humble dans la livraison des leçons démocratiques et la gestion transitoire du pouvoir.

La condescendance suspecte et l'autisme inattendu du CNRD, font courir à notre pays des risques considérés pour son destin démocratique et son avenir socioéconomique, paisible, fraternel et prospère.

Il revient au CNRD de ne pas transformer cette transition est une parenthèse de vengeances, de revanches, d'humiliations, de persécutions, d'injustices, de brutalités morales et physiques.

(A suivre)

(Par Khalifa Gassama Diaby)

Insécurité à Tougué

MATOTO

Un opérateur économique agressé perd plus d'une centaine de millions de francs guinéens

Tougué, dans une nuit marquée par l'insécurité, un opérateur économique a été violemment agressé et dépouillé de plus de cent millions de francs guinéens. Les faits se sont déroulés dans la localité de Konah centre, au cours de la nuit du lundi au mardi 11 juillet 2023.



D'après des sources locales, des individus non identifiés se sont introduits par effraction au domicile de la victime vers 22h30. Ils l'ont brutalement réveillé en le frappant violemment à la tête à l'aide de gourdins, exigeant qu'il leur remette l'argent qu'il détenait.

Le maire de la commune rurale, El Hadj Malal Baldé, a confirmé l'incident en soulignant que le vieil homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a dû remettre un sac contenant une somme considérable de 100 millions de francs guinéens, ainsi qu'une autre somme non quantifiée, afin de préserver sa vie.

Transporté d'urgence vers un centre de santé local, El Hadj Boubacar Koleinké reçoit actuellement des soins pour commotion et blessures ouvertes. Les dernières informations médicales sont rassurantes quant à son pronostic vital, qui ne semble pas engagé.

Cependant, il est important de souligner que cette attaque n'est pas un cas isolé dans la région. En effet, il y a quelques mois, le maire de la commune rurale lui-même a perdu sa femme

lors d'une attaque ciblée. De plus, un bouvier a été violemment agressé et laissé pour mort après que ses agresseurs aient dérobé le fruit de la vente de ses bovins au marché hebdomadaire de Konah, qui se tient les jeudis.

Face à cette montée de l'insécurité, les habitants expriment leur inquiétude grandissante et appellent les autorités compétentes à prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Les attaques répétées dans la région ont créé un climat de peur et de méfiance parmi la population locale, qui se sent de plus en plus vulnérable face à ces actes criminels.

Les enquêtes sont en cours afin d'identifier les auteurs de cette agression et de les traduire en justice. Les autorités locales sont également appelées à renforcer les mesures de sécurité dans la région, afin d'endiguer cette vague de criminalité qui menace la quiétude des habitants de Tougué et de restaurer la confiance au sein de la communauté.

Algassimou L Diallo

Le gouvernement de transition confirme les 5 morts après l'effondrement de deux immeubles en construction

Les ouvriers, tous des hommes, qui travaillaient sur le chantier ont été surpris par l'effondrement des dalles de l'immeuble de 6 étages. Tous les corps ont été convoyés à la morgue de l'hôpital Ignace Deen.



Selon certaines informations, il y a eu un rescapé. Le gouvernement a précisé que l'immeuble en construction faisait partie d'un projet privé qui n'aurait rien à voir avec les autres initiatives de logements sociaux initiés par la junte militaire au pouvoir en Guinée depuis septembre 2021.

Ci-dessous le communiqué officiel

Suite à l'effondrement de deux immeubles en construction dans la Commune de Matoto à Conakry ce Lundi 10 Juillet 2023 aux environs de 17H, le gouvernement s'est rendu sur les lieux à travers les Ministères en charge, de l'habitat, de la Défense, de l'Administration du Territoire et de la Sécurité.

Aussitôt, des dispositions urgentes ont été prises pour sécuriser les lieux et sauver les vies de nos compatriotes restés coincés dans les dé-

combres. Les opérations de fouilles ont malheureusement conduit à la découverte de Cinq (5) corps.

Le drame s'est produit sur le chantier d'un promoteur privé. Les constructions de logements sociaux de l'État, à proximité de ce site, certifiées par le bureau de contrôle international, ne sont concernées par l'accident.

En session ordinaire du conseil interministériel, tenue ce jour, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au nom du Président de la transition, a fait observer une minute de silence à la mémoire des victimes.

Le Gouvernement présente ses condoléances aux familles et aux proches des victimes et souhaite prompt rétablissement aux blessés. Le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour porter assis-

tance aux victimes et à leurs familles respectives.

Dans le souci de préserver les vies et éviter que de tels accidents ne se reproduisent à l'avenir, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement invite le Ministre en charge tiers ;

- Le renforcement de l'inspection et le contrôle de tous les chantiers en cours.

Dès à présent, Le Ministre de la Justice, a ordonné l'ouverture d'enquêtes judiciaires pour situer les responsabilités et les origines du sinistre de Matoto.

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement

Le drame a provoqué une forte émotion au sein de l'opinion. Certains commentateurs n'hésitant pas à pointer du doigt les moyens limités de la protection civile en Guinée.

Amadou Tidiane Diallo

Procès du massacre du 28-Septembre en Guinée

Marcel Guilavogui continue d'accabler Moussa Dadis Camara

Marcel Guilavogui continue aujourd'hui à livrer sa version des événements au procès du massacre du 28-Septembre. De retour à la barre depuis mardi, ce coaccusé a accablé son oncle, l'ancien capitaine putschiste, Moussa Dadis Camara. Marcel Guilavogui répondait ce matin aux questions du procureur.

Au mois d'octobre, lors de son premier passage à la barre, il s'était muré dans le silence. Marcel a promis cette fois de dire toute la vérité. Son récit est riche en détails. Il affirme que le matin du 28 septembre 2009, **Moussa Dadis Camara**, hors de lui, aurait décidé d'envoyer sa garde parallèle pour « mater » les leaders de l'opposition. Le président se rend sur place et Marcel part à sa recherche. Marcel reconnaît avoir été au stade, mais n'a pas vu « de corps », « parce que c'était le début », estime-t-il.

Jusqu'ici, cette nouvelle audition, qui avait créé beaucoup d'attente, laisse de nombreuses questions en suspens. Personnalité trouble, sous tension, le soldat manque de cohérence, son récit est très décousu. Ce mardi matin, le procureur l'interroge sur l'épisode de la clinique Ambroise qu'il aurait menacé de faire exploser à



la grenade, si les leaders politiques n'en sortaient pas. Il tente de se justifier : « Marcher avec une grenade, ce n'est pas un crime, explique-t-il. Moi, je n'avais que ma grenade, monsieur, partout, même dans ma douche. » Le public éclate de rire.

L'affaire renvoyée au lendemain peu avant midi

C'est finalement sa parole contre celle des autres ac-

cusés. « Je vous dis la vérité, c'est cette vérité qu'il faut prendre », avance-t-il, sans autre argument. Un peu avant midi, un avocat de Toumba sollicite la parole. Il annonce que son client est malade, a besoin de recevoir « un traitement ». Pour que tous les prévenus puissent assister à cette nouvelle audition de Marcel, le président a décidé de renvoyer l'affaire à demain.

Rfi

Protection civile

Effondrement de deux immeubles en construction à Matoto

Il s'agit des sieurs Alsény Camara, Joseph Lamah, Mohamed Soumah, Fodé Amadou Sylla et Ansoumane Camara, l'unique dont le corps a été retrouvé depuis la survenue de l'accident.

Selon le Lieutenant-colonel Koly Togba Issac, Directeur régional adjoint de la Protection civile de la ville de Conakry, il était 17H hier lundi lorsque ses services ont été alertés de l'effondrement d'un immeuble en construction à Simbaya 2 dans la commune de

Matoto.

« Automatiquement, j'ai fait les messages d'ambiance et les messages de renseignements. Après, j'ai demandé les moyens parce que nous n'avons pas les moyens lourds comme le Génie militaire, pour venir soulever sélectivement les décombres et chercher les victimes. Vers 19H, j'ai reçu trois engins lourds du Génie militaire. L'entreprise a aussi fourni deux engins lourds. À 00H522, on a pu soustraire une victime sans vie malheureusement, et qui se nomme



Ansoumane Camara, manoeuvre, âgé de 27 ans », a expliqué le Commandant des opérations de secours.

Sur le terrain, les opérations de recherche et de sauvetage sont en cours.

G.New.org

Proces 28 sept

Toumba malade, l'audience ajournée...

Au deuxième jour de l'audition du lieutenant Marcel Guilavogui, les débats ont été ajournés par Ibrahima Sory 2 Tounkara, le président du tribunal chargé de juger les crimes et exactions commis le 28 septembre 2009, suite à la requête « pour cause de maladie » des avocats du commandant Aboubacar Diakité dit « Toumba ».

Le juge a reporté les débats autour de la version de Marcel au mercredi 12 Juillet 2023.

Doit dans ses bottes, l'ex garde du corps du capitaine Moussa Dadis Camara a continué à charger son ex patron, en le désignant comme le véritable responsable de la planification et de l'exécution du massacre du 28 septembre 2009.

« Dadis doit avoir le courage de dire ce qui s'est passé. C'est lui qui a tout planifié et c'est lui qui est responsable de cette situation. Qu'il assume ce qu'il a fait et qu'on quitte ici », a déclaré Marcel.

Selon lui, il y a « des centaines » de jeunes recrues infiltrés – dont certains étaient habillés en bérets rouges réglementaires –, apparemment dirigés par le chef des opérations de Dadis, feu Joseph Makambo Loua (plus connu sous le nom de « Makambo ») qui ont exécuté les ordres en massacrant des manifestants et en commentant d'autres exactions.

« Makambo » a trouvé la mort le 3 décembre 2009, en marge de l'incident qui a opposé Dadis à son ex aide de camp, Toumba. L'ex chef de la junte militaire de l'époque avait été touché à la tête par balle, avant qu'un combat à mort ne soit engagé entre Toumba et Makambo où bout duquel le second a été tué.

Au sujet de la disparition des corps, Marcel a ramené



le procureur à l'audition de feu le général Mamadouba Toto Camara qui, lui, avait indiqué dans sa déposition avoir vu « un ou des » camions stationnés dans l'enceinte même du camp Almamy Samory Touré.

« Le général Théa (Ndlr : ex chef d'état major de l'armée de terre) est vivant et il peut parler », a dit Marcel.

Depuis hier, le lieutenant Marcel a changé de stratégie de défense en abandonnant le mutisme et la négation systématique de sa présence au stade de Dixinn, pour lesquels il avait opté lors de sa première comparution. Désormais, il reconnaît s'y être rendu.

Son avocat, David Béavogui, avait d'ailleurs fini par jeter l'éponge, arguant avant même la première comparution de Marcel que son client voulait donner une version contraire à celle qu'il avait soutenue jusque-là.

Quoi qu'il en soit, cet accusé atypique a confirmé plusieurs faits relatés par Toumba, y compris celui du vrai « commandant du régiment » qui, selon Marcel, est bel et bien le capitaine Dadis.

Alpha Amadou Diallo

Tragédie à Conakry

Un immeuble en construction s'effondre, plusieurs ouvriers pris au piège



Dans une scène cauchemardesque, au moins cinq ouvriers ont été ensevelis sous les décombres d'un immeuble en construction qui s'est effondré à Conakry. Les circonstances exactes de cet effondrement dramatique restent encore floues, mais les autorités locales ont rapidement réagi en dépêchant des équipes sur place.

Dès l'alerte donnée, des responsables locaux, accompagnés d'agents de police, de la protection civile et du ministère en charge de l'habitat, se sont immédiatement rendus sur les lieux du sinistre. Leur objectif : évaluer l'ampleur des dégâts et coordonner les opérations de secours.

Les secouristes ont rapidement lancé des recherches pour tenter de retrouver les ouvriers pris au piège sous les décombres. Malheureusement, compte tenu de la gravité de la situation,

les chances de les retrouver en vie sont extrêmement minces.

Cette tragédie met une fois de plus en évidence les risques inhérents à la construction et à la sécurité sur les chantiers. Les enquêtes ultérieures permettront de déterminer les causes exactes de cet effondrement et d'éventuelles négligences dans les procédures de construction.

La population locale reste en état de choc, tandis que les familles des ouvriers sont plongées dans l'angoisse en attendant des nouvelles de leurs proches disparus. Cette catastrophe soulève également des questions sur la réglementation et la surveillance des travaux de construction dans la région, et les autorités devront prendre des mesures pour prévenir de tels drames à l'avenir.

Algassimou L Diallo

Billet

Une ménagère de Conakry éclate de colère : « je serais membre du gouvernement, j'aurais demandé de raser Bambeto et Cosa qui sont le quartier général des loubards de la capitale, on ne peut pas circuler librement à cause d'eux. » Comprendons que ceux et celles qui pensent ainsi ne savent pas que c'est la mal gouvernance qui crée et entretient ces ghettos de la violence.

Walaoulou BILIVOGUI

Conakry

Une jeune fille jugée pour vol de plus de 62 millions chez son prétendant

Maïmouna Mansaré, couturière âgée de 24 ans, domiciliée à Coleyah, a comparu ce mardi 11 juillet 2023 devant le tribunal de première instance de Dixinn. Elle est accusée d'avoir à Koloma soloprimo, courant juin 2023, en complicité avec son amie Aicha Camara, soustrait frauduleusement la somme de 62 millions 435 mille au préjudice de Abdoul Karim Camara.

A la barre, Maïmouna Mansaré a reconnu avoir pris l'argent. Dans ses explications, elle motive son acte par le fait qu'elle aurait été droguée et séquestrée par son ex-prétendant. Quand elle a retrouvé sa conscience, elle a donc décidé de prendre l'argent et s'en fuir. « J'ai pris cet argent chez lui ; il m'avait montré où il garde son argent.

C'était un mardi, pendant la journée, il m'avait enfermé dans sa chambre avant de sortir pour son travail. J'y suis restée pendant quatre jours. Auparavant, je partais chez lui, mais je n'y ai jamais passé la nuit... Pendant les quatre jours, on faisait l'amour. Mais je ne me retrouvais pas du tout. Pendant les journées, quand je tentais de partir de chez lui, ses enfants m'en empêchaient. Quand j'ai trouvé l'occasion de m'échapper, je suis sortie par le plafond », a expliqué la prévenue.

Poursuivant ses explications, Maïmouna a déclaré que son intention n'était pas de voler cet argent. « Je voulais juste partir de là. J'avais même appelé mon amie pour qu'elle vienne avec des gendarmes », a-t-elle ajouté.

A la question du représentant du ministère public à savoir si une personne qui prétend épouser une femme peut séquestrer celle-ci dans sa maison, la prévenue a répondu : « j'avais l'habitude d'aller chez lui, mais je n'y passais pas la nuit. Tout a changé quand il m'a donné ce jus ; je ne me retrouvais plus. Quand j'ai retrouvé ma conscience, j'ai compris qu'il avait déjà divorcé de deux femmes. »

A son tour à la barre, Aicha Camara, l'amie de Maïmouna a dit : « moi mon amie m'a appelé et m'a dit

de venir avec les gendarmes parce que l'homme qui voulait d'elle en mariage la garde chez lui.

Elle m'a dit que cela faisait quatre jours qu'elle ne mangeait pas et que l'homme sort la journée et ne rentre que la nuit pour faire ce qu'il veut d'elle. Mais moi je n'avais pas d'argent pour appeler les gendarmes. Comme elle m'avait indiqué l'endroit (le domicile du monsieur), j'y suis partie. Arrivée, les enfants du monsieur m'ont dit que leur père a dit de ne pas me laisser repartir. Je suis restée là et je l'ai vu venir avec les gendarmes... Abdoul Karim, menuisier entrepreneur, a dit tout le contraire des explications des prévenues. « Tout a commencé au mois de ramadan dernier quand je travaillais au Jardin. C'est là que j'ai vu une fille et son amie assises, elles disaient qu'elles voulaient se marier. Quand j'ai entendu cela, je me suis approché de l'une d'elles.

Nous sommes tombés d'accord et j'ai rencontré ses parents. Je me suis allé jusqu'à Boké pour rencontrer sa grande famille. Quelques temps après, j'ai vu qu'elle n'était pas sérieuse. J'ai alors tout arrêté. J'ai même été avec elle parler à sa maman. Quand je suis allé voir sa maman pour tenter

un règlement du différend qui nous opposait, elle a dit à sa maman de ne pas m'écouter.

J'ai donc coupé tout contact entre nous. Un mois après, ma fille de 14 ans m'a appelé en me disant que tantie Maïmouna est à la maison avec son amie. Auparavant, je n'ai jamais connu une amie d'elle.

Après elle m'a rappelé encore pour me dire qu'elle n'y était plus. Mais son amie était au salon. J'ai dit asseyez-vous dehors et donnez le téléphone à son amie. Quand on a passé le téléphone à son amie, je lui ai demandé où est Maïmouna. Elle m'a dit qu'elle est partie faire un dépôt d'argent (Orange Money). Je lui ai donc dit de ne pas bouger là-bas tant que Maïmouna ne vient pas. A mon retour j'ai constaté que mon argent a disparu. Elle a retourné mais il manquait 27 millions », a dit la partie civile.

Toutes les parties ayant été entendues, l'avocat de la défense a demandé une liberté provisoire pour ses clientes.

Mais le ministère public s'y est opposé. Et le tribunal a rejeté la demande de mise en liberté et a renvoyé l'affaire au 18 juillet pour les réquisitions et plaidoiries.

GNew.org

Guinée : les accusations de Guilavogui vont-elles bouleverser le procès ?

Le procès du 28 septembre en Guinée a repris le 10 juillet après une interruption d'un mois et demi. Marcel Guilavogui, le neveu de Moussa Dadis Camara, est revenu à la barre pour évoquer le rôle joué à l'époque par le président de transition. Pourquoi le camp de Dadis s'inquiète-t-il ? Ces révélations peuvent-elles faire évoluer le procès ?

Avec Matthias Raynal, correspondant de RFI à Conakry.

Procès du 28 SEPT

Nouvelles révélations de Marcel Guilavogui sur la mort de Bégré

Le procès tant attendu des événements tragiques survenus le 28 septembre a repris aujourd'hui devant le tribunal criminel de Dixinn, délocalisé exceptionnellement à la Cour d'appel de Conakry. Après un renvoi hier en raison de la maladie de l'accusé Toumba Diakité, les audiences ont repris ce mercredi 12 juillet 2023. Une fois de plus, le capitaine Marcel Guilavogui est à la barre, prêt à répondre aux questions du ministère public.

En réponse à une interrogation du substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dixinn, l'accusé a révélé que le capitaine Moussa Dadis Camara, alors président de la transition, avait donné des ordres aux militaires pour réprimer violemment les manifestants rassemblés au stade du 28 septembre à Conakry. Il a mentionné plusieurs témoins, dont le commandant Toumba Diakité, Théodore, Bégré et d'autres.

Marcel Guilavogui a décrit ce qu'il a personnellement observé sur les lieux du stade du 28 septembre, affirmant n'avoir vu ni cadavres ni femmes violées. Au cours de l'échange avec le tribunal, l'accusé a également abordé la mort de Bégré, une figure connue.

« D'après les faits, Bégré a été appréhendé à la fron-



tière en compagnie d'un homme et d'une femme. Le colonel Tiegboro était présent, on peut le voir sur la vidéo, et il a violemment ligoté Bégré. Ensuite, ils l'ont enfermé dans une cellule. Les souffrances étaient insoutenables pour lui. Il a frappé sa tête contre le mur

jusqu'à ce qu'il succombe », a-t-il déclaré.

Le débat se poursuit entre l'accusé et le parquet, bien que Marcel Guilavogui refuse de répondre à plusieurs questions qui lui sont posées.

Algassimou L Diallo

Procès du massacre du 28-Septembre

Marcel Guilavogui se mure de nouveau dans le silence

En Guinée, lors du procès du massacre du 28-Septembre, Marcel Guilavogui est à la barre à nouveau ce mercredi pour la troisième fois cette semaine. La parole est aujourd'hui aux parties civiles.

L'ancien garde du corps, de Moussa Dadis Camara a retrouvé ses vieux réflexes. Marcel Guilavogui, après avoir longuement développé sa version des faits au début de la semaine, s'est muré dans le silence ce mercredi. Alors que le procureur l'interroge sur les fosses communes, sur les tortures, sur les pillages, Marcel Guilavogui affirme qu'il ne sait rien.

« Moi, je ne me suis pas mêlé des affaires du 28-Septembre », s'exclame-t-il, sans vraiment convaincre la

cour. Chez le procureur, on commence à pointer des signes de frustration. « Vous savez, Monsieur Marcel, vous avez fait un examen de conscience, vous avez décidé de dire la vérité au peuple. Vous êtes au début, vous êtes au milieu, vous êtes à la fin du régime du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), vous le savez, assène-t-il. Nous pensons que vous, vous pouvez nous donner des explications assez plausibles pour faire avancer le débat. »

Marcel Guilavogui botte en touche. La parole a été donnée à partir de midi aux avocats des parties civiles au tribunal criminel de Dixinn, délocalisé sur le site de la Cour d'appel de Conakry. Ensuite, viendra le tour des conseils de la défense et notamment de ceux de **Moussa Dadis Camara**, moment le plus attendu de cette semaine d'audience. L'ex-chef d'État a été mis en cause plusieurs fois par Marcel Guilavogui, qu'il accuse d'avoir planifié et ordonné le massacre.

Rfi

Procès du 28 septembre

Marcel Guilavogui règle ses comptes à Dadis

L'audience criminelle dans l'affaire des événements du 28 septembre 2009 a repris ce 12 juillet 2023 avec Marcel Guilavogui à la barre. Alors qu'il a demandé de revenir à la barre pour dire la vérité, Marcel Guilavogui n'a, pour l'instant, rien dit de nouveau sinon confirmer sa présence au stade ; une chose qu'il avait niée lors de son premier passage devant le tribunal.



Quand le substitut du procureur de la République de Dixinn lui a demandé s'il sait des charniers, puisqu'il a voulu hier en parler avant de nier connaître quelque chose dans cette affaire, Marcel est resté dans sa position. Il dit que c'est Dadis Camara qui en sait, parce que c'est lui qui serait le responsable de tout ce qui s'est passé. En plus de Dadis, il accusé

Makamba, Gono Sangaré, Théodore ou encore Moussa Tiegboro Camara.

Plus loin, Marcel dit n'avoir pas vu des corps ni au stade ni au camp, il n'a pas non plus vu de femmes violées.

À plusieurs reprises, le ministère public l'a rappelé que c'est sur sa demande qu'il est revenu à la barre pour dire la vérité, une façon de lui dire que jusqu'à présent il n'a rien révélé.

Lui, qui accusait Toumba au début du procès, est en

train de parler de bien de lui et mettre tous les événements du stade sur le dos de Moussa Dadis Camara. C'est comme s'il est venu régler des comptes à l'ancien chef de la junte. Ce qui, d'ailleurs a poussé le substitut du procureur, Elhadj Sidiki Camara, s'il n'a pas réclamé 300 millions GNF et une maison à Dadis pour qu'il continue de garder le silence. Mais Marcel nié avoir demandé une telle chose au capitaine Dadis.

G.New.org

L'indépendant

L'information en toute indépendance

Chronique

Satire à vue- On connaît la chanson !

Les sommets de la CEDEAO se succèdent et se ressemblent depuis que des colonels, même pas de concert, ont décidé de s'emparer du pouvoir et jouer leur partition dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest.

Dans des registres certes différents, ils font leurs gammes à travers la gestion de transitions qui sont censées être porteuses d'espérances.

A la CEDEAO, on se réunit dans telle ou telle capitale, avec un protocole réglé comme du papier à musique, et on débite quasiment à la manière du flow des rappeurs, des principes auxquels l'on ne se plie pas toujours soi-même, on lance quelques vagues menaces généralement sans conséquences, puis on programme la prochaine rencontre.

La même rengaine quoi.

Il faut noter tout de même quelques petites sensations à la rencontre de Bissau. Comme la prestation du nouveau président en exercice de l'organisation régionale, le successeur de Buhari à la tête du grand Nigeria (aux pieds d'argile ?). L'ancien gouverneur de Lagos qui appelle à un sursaut de la part de l'entité, a cru le moment opportun pour donner le la. Il promet la fin du « game » pour les terroristes et les putschistes dans cette partie-ci du continent.

Alors qu'il est peu évident qu'un combat aussi gigantesque soit dans les cordes de la CEDEAO. Pour ressusciter un machin du genre ECOMOG, il va falloir d'abord accorder les violons avec ses pairs. Même si l'on n'a pas des Stradivarius, tout le monde devrait au moins, pour une question d'harmonie, se mettre au même diapason. Pas sûr que tous l'entendent de cette oreille là.

L'écho des fausses notes de la guerre du Liberia résonne encore dans les tympanes et le souvenir du fiasco enregistré par les Casques Blancs reste gravé dans les esprits,

tandis que l'incapacité de l'armée nigériane à mettre Boko Haram hors d'état de nuire est d'une actualité brûlante. Évidemment, quand Bola Ahmed Tinubu chante à tue-tête son aversion pour les putschistes de tout poil, l'on se dit qu'il sait au moins de quoi il parle, puisque citoyen de l'un des pays précurseurs et champions des coups d'Etat militaires sur le continent.

La seconde sensation, qui a fait peut-être le bonheur de plus d'un mélomane au pays du Tabanka Jazz et de Fonseca, c'est la découverte des « talents » de guitariste du général à la retraite et chef de l'Etat. Son jeu a pu écorcher quelques oreilles habituées aux doigtés chaloupés d'un Mark Knofler, B. B. King, Éric Clapton, Docteur Nico Kasanda et autres Sékou Bembeya, mais le divertissement proposé par Emballo a sans doute aidé à détendre l'atmosphère en ces temps de crise. Ne dit-on pas que la musique adoucit les mœurs ?

Que cette assertion sonne juste ou faux dans la réalité, il faut remarquer que le 4e art s'est souvent trouvé une place de choix dans les palais présidentiels.

Les exemples abondent.

À la Maison Blanche, Thomas Jefferson, troisième président américain et l'un des Pères fondateurs des USA, disait de la musique : « c'est la passion préférée de mon âme » ! Paroles d'un violoniste accompli et violoncelliste talentueux.

Quant à Harry Truman, excellent pianiste et 33e président des Etats-Unis, il répétait tous les jours de cinq à sept heures du matin, et ce même pendant sa présidence.

Bon, en pensant à l'as-

sertion évoquée plus haut, il faut dire que c'est quand même lui qui occupait la Maison Blanche quand des avions américains ont largué en août 1945 la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki. Comme quoi..

Particulièrement attaché aux œuvres pour piano de Mozart et de Chopin, Truman, quelques jours avant, interprétait au piano la musique de ce dernier à la Conférence de Potsdam face à Winston Churchill et Joseph Staline.

Et que dire de Bill Clinton, sinon qu'il n'est jamais loin de son saxophone. Sa femme, Hillary Clinton, décida même de transformer l'un des salons de la Maison Blanche en salle de répétition insonorisée, afin que le président puisse jouer sans déranger le reste de son équipe.

Qu'en est-il du côté de la France ?

À propos de Macron, lors de la campagne présidentielle de 2017, certains médias ont révélé à l'époque une anecdote sur le candidat : il a été pianiste pendant 10 ans, et a même reçu le 3ème prix au conservatoire d'Amiens.

En Afrique, comment ne pas évoquer le charismatique capitaine Thomas Sankara qui, entre autres aptitudes, savait si bien jouer des arpèges et plaquer des accords sur le manche d'une guitare ?

Pour revenir à la symphonie (inachevée) de la CEDEAO, peut-être qu'à défaut de changer de disque, elle ferait bien d'arrêter de jouer à contretemps ou, pire, de multiplier les fausses notes.

On connaît la chanson!

Top Sylla

Matoto

Les parents d'une victime des immeubles effondrés parlent de « négligence » de l'Etat...

Suite à l'effondrement des immeubles à Matoto Kondeboungny qui a coûté la vie à cinq ouvriers le lundi 11 Juillet 2023, certains parents de victimes pointent du doigt la « faiblesse et la négligence » de de l'Etat.



Listé parmi les victimes, les parents de Fodé Amadou Sylla, âgé de 21 ans estiment que l'Etat « a manqué de sérieux » dans les suivis des travaux de construction de ces logements sociaux.

Pour Abou Sylla, cette situation est inadmissible.

« L'ingénieur a très mal travaillé. Regardez. Il y a plus de sable ici que de ciment. Un bâtiment à 6 étages que vous devez faire au compte de l'État, vous devez être suivis dans vos travaux mais rien n'en est. C'est nous qui sommes perdants. Nous avons le cœur serré. Nous avons des remords. On n'y peut rien », a-t-il déploré. Et de poursuivre en ces termes : « l'ingénieur et l'État ont leur part de responsabilité dans ça parce que quand vous donnez un travail ou une construction qui doit être habitée par les travailleurs de l'État, ce bâtiment doit être bien fait. Il faut qu'il y ait des suivis parce que c'est un montant très élevé qu'on dégage pour faire ce travail.

C'est une négligence de l'État et la faiblesse de l'ingénieur. Chaque partie a sa responsabilité dans ça et on va porter plainte », a déclaré ce père de famille.

Quant à Abdoulaye Sylla, l'observation sur le terrain laisse voir une « préméditation ». Pour lui, la plainte sera adressée à l'ingénieur.

quand je suis venu j'ai regardé le plan derrière moi, sur ce plan j'ai vu qu'il est mentionné R+4 mais sur place j'ai compté (exécution) R+5 et la 6e dalle était en cours d'écoulement. Donc je me suis dit que le plan qui a été présenté au gouvernement et celui mis sur le terrain font deux. Donc je me suis dit qu'il y a eu un surdosage au niveau de l'étage. Regardez les bétons qu'on a utilisés, regardez les barres de fer, par rapport à un travail sérieux. Je ne vois pas ça. On dirait le sable. Vraiment le travail n'a pas été bien fait. Vraiment il n'y a pas eu de suivi et d'évaluation dans ce travail. Imaginez que le travail était fini et que les fonctionnaires y logeaient déjà », a indiqué le père de la victime, qui ajoute : « C'est cette société là qui a recruté l'ingénieur pour faire ce travail que j'accuse. Donc je porte plainte contre la société qui a eu le contrat parce qu'on ne peut pas perdre un enfant qu'on a élevé, qui a fini les études supérieures et que ça se passe comme ça. Nous allons porter plainte contre la société qui a eu le marché pour faire un mauvais travail, elle va répondre devant la loi. La famille est très ferme sur ça. Ça c'est un travail qui est prémédité ».

À deux (jours) de l'effondrement, la famille Sylla réclame le corps de Fodé Amadou Sylla afin de procéder à l'inhumation.

(Source : Mediaguinee)

«Ma première remarque

Santé... Santé... Santé...

Calculs rénaux

5 erreurs alimentaires à éviter

1/5 - Un régime trop pauvre en calcium. Les calculs rénaux étant composés en grande majorité de calcium, on s'imagine qu'il suffit de moins consommer d'aliments riches en calcium pour faire baisser le risque. Or, selon une étude de l'Université de Harvard, les personnes qui ont un régime riche en calcium (produits laitiers par exemple) souffrent moins de calculs rénaux que les personnes qui réduisent leurs apports de ce nutriment. Tout simplement parce que les oxalates (des oxydants présents dans le corps) qui se lient normalement au calcium dans le tube digestif, vont se lier au calcium dans l'urine et déclencher ainsi la formation de calculs.

Les calculs rénaux sont

des «cailloux» de taille variable qui se forment dans les reins. Quand ils migrent vers les voies urinaires, cela provoque une crise de colique néphrétique, extrêmement douloureuse. Découvrez les erreurs alimentaires à ne pas faire pour éviter les récurrences.

Les calculs rénaux sont des cailloux de taille variable qui se forment dans les reins à partir de certains composants de l'urine. Ils sont généralement éliminés par les urines, mais parfois ils migrent vers les voies urinaires, ce qui entraîne des douleurs soudaines extrêmement vives appelées «coliques néphrétiques». Ce n'est pas le caillou lui-même qui fait mal, mais la dilatation des voies urinaires.

Topsanté.com

Les troubles urinaires, qu'est-ce que c'est ?

Sont regroupés sous l'appellation «troubles urinaires» l'ensemble des affections et des dysfonctionnements susceptibles de rendre la miction problématique. Une miction est considérée comme étant normale lorsqu'elle est indolore, complète et non contrariée. Les troubles urinaires peuvent être de différentes natures et de diverses origines. Ils sont dits «primitifs» lorsqu'ils sont congénitaux et secondaires lorsqu'ils surviennent à la suite d'une maladie ou encore d'une lésion vésicale.

Quels sont les principaux troubles urinaires ?

Les troubles urinaires les plus fréquemment observés sont les suivants :

la dysurie : elle se traduit par un jet d'urine de faible

intensité et potentiellement haché ;

la pollakiurie : augmentation fréquente des mictions et des urines peu abondantes ;

la polyurie : augmentation volumique des urines (plus de 3 litres par jour) ; l'oligurie : diminution volumique des urines (moins de 500 millilitres par jour) ;

la rétention urinaire : impossibilité partielle ou totale

Je prends soin de mes reins

Ces deux filtres intelligents en forme de haricot jouent un rôle majeur pour éliminer les déchets de notre organisme. Nos conseils pour préserver les reins en bonne santé et... les garder solides !

1. JE BOIS SUFFISAMMENT... ET JE MANGE SAINEMENT

Afin de faciliter le travail des reins, qui consiste surtout, à filtrer et réabsorber l'eau dans notre corps, on boit au moins 1,5 l d'eau répartie sur la journée. Si on fait du sport ou qu'on transpire beaucoup, on boit un peu plus. Et si on a déjà souffert de calculs rénaux, on est encore plus vigilant (surtout l'été et quand on voyage. Côté repas, on mange équilibré en limitant sa consommation de plats industriels souvent trop salés, ce qui favorise l'hypertension, un ennemi du rein. On fait la part belle aux fruits et légumes en privilégiant les aliments alcalinisants (nos reins n'aiment pas l'acidité !) comme l'ail, le chou, la carotte, la banane, le citron. Et pour éviter de fatiguer nos



reins, on évite de manger de la viande, des œufs ou du poisson tous les jours.

2. J'ÉVITE LES SUBSTANCES «TOXIQUES»

Fumer multiplie par 2,6 le risque de souffrir d'une maladie rénale, une bonne raison (parmi tant d'autres) d'arrêter ! Attention également à l'automédication. En prise prolongée et/ou à fortes doses, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (y compris l'aspirine) et certains médicaments contre les brûlures d'estomac (inhibiteurs de la pompe à protons) peuvent être toxiques pour les reins. Pas d'abus non plus des laxatifs qui peuvent fatiguer les reins en les faisant trop fonctionner.

3. JE BOUGE RÉGULIÈREMENT

Pratiquer une activité physique en endurance régulièrement permet de réduire la pression artérielle, ce qui diminue le risque de développer une maladie rénale en plus de nous maintenir en bonne forme physique et mentale.

La bonne fréquence ? Au moins 30 mn par jour ou 45 mn / 1h trois fois par semaine. Et nul besoin de se mettre au running ou de

s'inscrire dans une salle de sport si on n'aime pas ça. La marche rapide, le vélo, la natation font très bien l'affaire. L'important étant de pratiquer à la bonne intensité, c'est-à-dire en étant à la limite de l'essoufflement mais capable de parler.

4. JE ME FAIS DÉPISTER

L'insuffisance rénale ne provoque aucun symptôme perceptible avant un stade très avancé. D'où la nécessité de se faire dépister au moins une fois par an (bandelette urinaire, prise de sang). Ce dépistage peut se faire par la médecine du travail ou chez son médecin traitant. Si on a plus de 60 ans ou qu'on présente un facteur de risque (diabète, hypertension, maladie cardio-vasculaire...), une surveillance régulière est nécessaire.

Quelques chiffres sur les reins, c'est, en centimètres, la longueur d'un rein, pour 6 cm de largeur et 3 cm d'épaisseur. 180, c'est, en litres, la quantité de sang filtrée par les reins chaque jour, soit 1 litre par minute. 80, c'est le pourcentage de français qui pensent que les reins sont en bas du dos (alors qu'ils sont en dessous du diaphragme et donc au milieu). Topsante.com

Topsante.com



Migrations

L'Europe dans le piège des injonctions contradictoires

Sous la pression de l'extrême droite, les dirigeants européens font de la surenchère pour stopper l'immigration. En même temps, certains d'entre eux facilitent l'arrivée de la main d'œuvre étrangère. Pourquoi ces contradictions ?



Ce double langage est particulièrement frappant dans les pays qui aimantent le plus de réfugiés en raison de leur géographie, l'Italie et la Grèce. Des pays où les dirigeants élus sont tous les deux décriés pour leur gestion brutale des migrants arrivant par la Méditerranée.

En Italie, la populiste Giorgia Meloni a annoncé la semaine dernière que 425 000 permis de travail seraient octroyés à des non-Européens jusqu'en 2025. En Grèce, le Premier ministre conservateur Kyriákos Mitsotákis a passé une série d'accords discrets avec des pays du sud, comme l'Égypte ou le Pakistan, pour faire venir 80 000 saisonniers cet été.

Des pénuries de main d'œuvre

Des pénuries critiques existent et pourraient compromettre le rebond post-Covid de ces pays aux finances encore fragiles. Ces pénuries sont patentes dans le tourisme, mais aussi dans le bâtiment, l'informatique et les soins à la personne en Italie. Si les postes ne sont pas pourvus, la péninsule ne pourra pas mettre en œuvre le grand plan à 200 milliards d'euros consenti par Bruxelles, a mis en garde la Banque centrale. L'Italie a déjà attribué 80 000 visas cette année, elle va en octroyer 40 000 supplémentaires, soit quatre fois plus qu'avant la pandémie.

Les 70 000 migrants illégaux arrivés depuis janvier en Italie ne sont pas concernés par ces visas. Certains sont recrutés ponctuellement, et ils ne sont pas toujours déclarés. Mais Rome a prévenu : sont prioritaires les ressortissants de pays luttant contre l'immigration illégale. Les demandeurs d'asile fraîchement débarqués n'ont pas forcément les compétences recherchées. Ceux qui échouent en Sicile ou sur les plages grecques viennent d'abord en Europe pour y trouver un refuge, et pas nécessairement un travail. Idem pour les Ukrainiens qui ont fui les combats. L'Allemagne en a accueilli un million, seulement 10 % d'entre eux ont un emploi.

Un rebond post-Covid

Cette pression de la migration irrégulière s'est fortement accrue cette année à cause du Covid. Le coronavirus a appauvri la planète entière et la levée des restrictions de voyage a encouragé les ressortissants des pays en développement à partir tenter leur chance dans les pays riches. Il y a eu, en 2022, cinq millions d'entrées nettes dans les pays occidentaux, soit 80 % de plus qu'avant la pandémie selon les estimations du *Wall Street Journal*.

Ce soudain afflux intervient dans un contexte économique dégradé, dominé par l'inflation qui ronge le pouvoir d'achat des ména-

ges. Les nouveaux venus sont alors perçus par les habitants comme des concurrents qui font baisser les salaires, qui dévorent les prestations sociales et parfois qui aggravent la crise du logement, comme aux Pays-Bas. C'est sur ces peurs que prospèrent les populistes.

Les économistes considèrent au contraire que l'immigration peut faire baisser l'inflation. La main d'œuvre étrangère fraîchement recrutée accepte plus facilement des bas salaires. Or, quand le coût du travail diminue, cela fait baisser la pression sur les prix et alimente la croissance. Pour lutter contre l'inflation, la migration est aussi efficace que la récession et beaucoup moins douloureuse sur le plan économique mais politiquement très difficile à défendre.

Le Royaume-Uni, où le déficit de main d'œuvre a explosé avec le Brexit, a accueilli 600 000 nouveaux venus non-Européens l'an dernier. Continuer à ce rythme ferait passer la population étrangère à 20 % du total d'ici la fin de la décennie, ce qui est ingérable en termes d'intégration, estiment les experts. C'est pourquoi aujourd'hui, un ancien membre du gouvernement et partisan assumé du Brexit en appelle à un accord avec Bruxelles pour faciliter la venue des jeunes issus de l'Union européenne.

Rfi

Russie

Une journaliste d'investigation passée à tabac en Tchétchénie

Une journaliste d'investigation russe travaillant pour le journal indépendant Novaïa Gazeta a été hospitalisée après avoir été passée à tabac mardi en Tchétchénie, une république russe du Caucase où reporters et activistes sont régulièrement agressés.



Elena Milachina, spécialiste de la Tchétchénie, a été attaquée après s'être rendue dans ce territoire pour couvrir un procès, selon l'ONG de défense des droits humains Memorial. Un avocat l'accompagnant a aussi été agressé.

Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, la journaliste a raconté elle-même ce qu'elle a subi.

«Ils (les assaillants) sont venus, ils ont fait sortir notre chauffeur de taxi, nous ont fait baisser nos têtes, m'ont attaché les mains, nous ont mis à genoux et mis un pistolet contre la tête», a dit la journaliste.

Sur des photos publiées par Novaïa Gazeta, Elena Milachina, assise sur un lit d'hôpital, a les deux bras bandés, le visage gonflé à cause des coups reçus et aspergé d'une substance de couleur verte semblable à celle utilisée lors d'agressions contre des opposants au Kremlin ces dernières années.

Le dirigeant tchétchène Ramzan Kadyrov, régulièrement accusé par les ONG de graves violations des droits

humains dans sa république, a assuré qu'il «fera toute la lumière sur cette affaire».

«J'ai demandé aux services compétents de tout mettre en œuvre pour identifier les agresseurs. Les autorités ont commencé leur travail dès que l'incident a été signalé», a-t-il écrit sur Telegram.

«N'écrivez rien»

La voiture où se trouvaient la journaliste et l'avocat Alexandre Nemov a été attaquée par des «hommes armés» sur la route de l'aéroport vers la capitale Grozny, selon Memorial.

«On les a violemment tabassés à coups de pied, y compris dans la figure, menacés de les tuer en mettant un pistolet contre leur tête» et en répétant «+On vous a avertis. Partez d'ici et n'écrivez rien+», a indiqué Memorial.

«Il s'agit d'une attaque très grave qui nécessite des mesures vigoureuses», a réagi le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, en précisant à la presse que le président russe Vladimir Poutine avait été informé de cette agression.

La déléguée russe pour les droits humains, Tatiana Moskalkova, s'est entretenue au téléphone avec Mme Milachina, avant d'annoncer son transfert vers un autre hôpital à Beslan, en Ossétie du Nord. Elle a assuré que «la sécurité de la journaliste sera entièrement assurée», appelant à une «enquête méticuleuse» sur l'agression. **(A suivre)**

Sport/Foot

Nigeria

La Juventus veut se débarrasser de Paul Pogba

L'avenir de Paul Pogba agite la Juventus. Alors que le Français veut rester, la Vieille Dame n'est pas contre s'en séparer.



Une saison noire. Pour Paul Pogba, l'exercice 2022-23 est à oublier. Ravi de retourner à Turin après cinq années décevantes à Manchester United, l'international tricolore a vite déchanté. Il a été blessé lors de la pré-saison l'été dernier. Ensuite, il a enchaîné les pépins physiques, lui qui a dû gérer en parallèle une affaire d'extorsion de fonds mêlant notamment son frère Matthias. Absent lors de la Coupe du Monde au Qatar, le milieu a enchaîné les désillusions.

Il a ainsi terminé la saison précédente blessé et avec un bilan de 10 matches toutes compétitions confondues, dont 1 en tant que titulaire. Insuffisant pour la Pioche, qui voulait frapper fort pour son retour chez la Vieille Dame. Bien qu'il soit revenu libre dans le Piémont, ce qui a évité à la Juve de payer des indemnités de transfert, le Français a globalement déçu. Pour cette raison, l'Arabie saoudite, qui fait une razzia de stars sur le mercato, se serait positionnée.

La Juventus est prête à le laisser partir

Une rumeur qui a enflammé le monde entier puisque Pogba était justement là-bas. Mais le joueur a démenti qu'il allait y signer. Son entourage, qui a précisé qu'il s'était rendu là-bas pour «raisons personnelles» selon L'Equipe, en a fait de même. Le plan du champion du monde 2018 est toujours de se relancer à Turin et d'y réaliser une belle saison. Mais la position des Bianconeri n'est pas tout à fait la même.

En effet, L'Equipe explique que les dirigeants turinois, très déçus, ne voient pas d'un mauvais oeil les intérêts de clubs de Saudi Pro League. D'autant qu'eux, comme Massimiliano Allegri, ne croient pas en un retour au premier plan du milieu tricolore. Un élément qui coûte très cher, puisque son salaire est de 8 millions d'euros. Ce qui est beaucoup pour un joueur qui n'a été présent qu'à 10 reprises l'an dernier. La porte est donc ouverte par la Juve, qui espère un départ de Paul Pogba.

Footmercato.com

L'ancien international Jay Jay Okocha nommé ministre des sports

L'ancien international Nigérian et capitaine des Supers Eagles, Augustine Okocha ou encore Jay Jay Okocha, a été nommé, mardi 11 juillet 2023, ministre des sports, de la jeunesse et du développement dans son pays.



Okocha, ancienne gloire du football africain bénéficie de la confiance du nouveau président du Nigeria, Bola Tinubu, pour redonner vie au football local, le développer et inspirer la jeunesse nigériane. S'il est vrai que Okocha fait ses premiers pas officiels dans l'arène politique, il n'est pas un novice dans le monde du sport où il a engrangé bien d'expériences des années durant.

L'homme qui n'est pas

seulement connu dans son pays pour ses seules compétences sur le terrain, est aussi chouchouté pour son charisme et son leadership. Il pourra s'appuyer donc sur ses qualités pour arpenter au mieux les couloirs de la politique et faire bénéficier à son pays de nouvelles infrastructures sportives ou améliorer l'existant, et encourager la jeunesse nigériane à s'engager dans le sport. Le nouveau ministre des sports entend rele-

ver ce défi après ces exploits avec les Supers Eagles.

Avec 73 sélections en équipe nationale de 1993 à 2006, Jay Jay Okocha a été champion olympique en 1996, vainqueur de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 1994 et 2000. Il a également été élu meilleur joueur de la CAN 2004. Il est né le 14 août 1973 à Enugu au Nigeria, marié et père de deux enfants.

(Source Wivisport)

FOOTBALL

Mbappé pourrait être vendu à plus de 200 millions d'euros à un club saoudien...

À un an de la fin de son contrat avec le Paris Saint-Germain, Kylian Mbappé livre un véritable bras de fer avec la direction parisienne. Le Real Madrid se tient prêt, mais l'Arabie Saoudite arrive avec une proposition dingue.

Désireux de quitter le PSG à la fin de son contrat pour dans la foulée, signer libre avec le Real Madrid, Kylian Mbappé a son nouveau plan de carrière bien défini en tête. Paris aimerait prolonger le buteur français mais reste ouvert à un départ dès cet été contre une grosse somme

d'argent, afin d'éviter de perdre le joueur de 24 ans gratuitement l'année prochaine. Néanmoins, sachant que le champion du monde ne va pas prolonger, Madrid préfère pour le moment attendre un an et éviter de dépenser une fortune. A moins que l'ancien monégasque n'affiche publi-

quement sa volonté d'être transféré. Un problème de taille donc puisque le PSG est catégorique, comme l'a fait savoir son président Nasser Al-Khelaïfi. Soit Kylian Mbappé prolonge, ce qui n'est pas le souhait du joueur, soit il part avant la fin du mercato.

(A suivre)